

## RAPPORT D'ACTIVITE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

I.	RENCONTRES AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES .....	1
II.	ACTIONS DU CNCB .....	2
III.	TÉMOIGNAGES IDENTIFIÉS REÇUS RENTRÉE 2020 .....	2
IV.	RELATIONS AVEC LA PRESSE .....	3
V.	FRÉQUENTATION DU SITE DU CNCB .....	4
VI.	SUBVENTIONS.....	4
VII.	VIE INTERNE .....	4
VIII.	ÉVOLUTION DU BIZUTAGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	5

#### I. RENCONTRES AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES

##### ► MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

• Le CNCB a été reçu au MESRI le 29 janvier 2021 par Mr Julien BLANCHET, Conseiller social et engagement écologique. Nous avons été écoutés avec attention. Nous avons fait le point sur la rentrée et sur les actions que nous menons.

Les cas de bizutage dont le CNCB a eu connaissance ont été transmis au MESRI.

##### ► MINISTÈRE DES SPORTS

Le CNCB a participé aux Visio conférences organisées le 15 janvier, le 4 février et le 25 février 2021 pour la mise à jour de la Boîte à outils, du guide juridique du Ministère des Sports et pour présenter le diaporama aux dirigeants des CREPS, à la demande de Monsieur Laurent BONVALLET, Chargé de mission Ethique du sport, Prévention des violences et Déploiement territorial. Ce guide relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport est un outil de sensibilisation et d'information à destination de l'ensemble des acteurs du sport (notamment sportifs, arbitres, supporters mais aussi dirigeants ou encore les victimes de violences). Les coordonnées du CNCB y figurent.

Tout au long de l'année, le CNCB est resté en contact avec ces ministères.

## II. ACTIONS DU CNCB

- Le CNCB a transmis les témoignages reçus, que ce soit par téléphone, par mail, ou par courrier, aux ministères concernés : Enseignement Supérieur Recherche et Innovation, Jeunesse et Sports.
- Depuis l'assemblée générale du 6 octobre 2020 une seule intervention le 17 mars 2021 au dojo régional de Bréquigny à Rennes
- Le CNCB a participé à la réunion plénière du CESC du lycée Henri IV à Paris, établissement dans lequel il intervient régulièrement.
- Le CNCB est partie civile dans le dossier du bizutage à l'EDHEC. L'affaire suit son cours. Le jeune a pu reprendre ses poursuites ses études à l'EDHEC grâce à l'intervention du CNCB. Son procès semble pour le moment bien pris en main par son nouvel avocat. Du côté santé, c'est loin d'être la grande forme. Il souffre de plus en plus de son pied gauche au point de ne plus pouvoir marcher. De plus, le stress accumulé ainsi que la prise de médicaments ont déclenché au fil du temps, d'importants problèmes digestifs. Le défenseur des droits a été saisi.

## III. TÉMOIGNAGES IDENTIFIÉS REÇUS RENTRÉE 2020

Compte tenu de la pandémie toutes les soirées étudiantes et WEI avaient été interdits par le MESRI. Pourtant pour cette rentrée le CNCB a reçu 4 témoignages de parents et de jeunes victimes de bizutage venant de :

--Lycée sport-études

Jeunes frappés

5 plaintes déposées

La fédération de handball a fait appel de la décision de la ligue :

2 jeunes ont été suspendus pour 1 an

1 jeune a 11 dates de compétition supprimées

1 jeune a été relaxé

Les parents des sanctionnés et les jeunes du pôle espoir sont furieux de ces décisions et le font savoir aux victimes et à leurs familles.

- Lycée agricole en STS,

Un jeune resté aveugle pendant 3 semaines.

La victime a quitté l'établissement, une plainte est déposée, menaces de la direction envers le CNCB

1 exclusion définitive et une exclusion définitive avec sursis.

--Lycée en classe prépa

Une jeune fille a refusé le bizutage mais veut rester anonyme. La direction de l'établissement a fait un signalement au procureur. Conseil de discipline ?

--École de commerce

Signalement au procureur

Tous les membres du BDE ont dû démissionner ils ont été condamnés à 1 mois d'exclusion et 15 heures de travail d'intérêt général dans une association d'aide aux victimes.

--Ecole d'ingénieurs pour des faits remontant à 2018,  
Elève qui dénonce l'usage et les menaces dont il est victime.  
Une plainte déposée, victime exclue

--Ecole supérieure d'agriculture pour des faits remontant à 2008.  
Une jeune fille a assisté à des viols.  
Elle souffre d'anorexie et est suivi en psychiatrie, il est trop tard pour porter plainte.

Suite à ces témoignages, le CNCB a pris le cas échéant contact avec les chefs d'établissements concernés. La plupart du temps l'interdiction du bizutage avait été rappelée.  
Cependant nous avons pu constater lors des différents échanges que :

- Les chefs d'établissements manquent encore trop souvent de vigilance et acceptent trop facilement les bizutages « pas bien graves ». Ils ferment les yeux sur ce qui se passe à l'extérieur de leurs établissements.

- Les chefs d'établissements craignent un recours des parents en Référé ou au tribunal administratif pour faire annuler les décisions prises en conseil de discipline. En effet la plupart du temps les parents des jeunes sanctionnés refusent d'accepter la sanction prise qui risque de compromettre l'avenir du jeune.

**L'intervention du CNCB est souvent nécessaire pour faire comprendre aux auteurs des faits mais aussi à l'ensemble de la communauté éducative ou sportive pourquoi le bizutage est un délit qui doit être sanctionné et la gravité des faits pour la victime.**

Le CNCB rappelle que la mention au règlement intérieur des sanctions encourues en cas de bizutage rendrait de nombreux recours injustifiés.

- Le CNCB engage les chefs d'établissements à signifier aux nouveaux leur détermination à lutter contre le bizutage, à leur demander de dire non tous ensemble et à les tenir informés d'éventuelles tentatives de bizutage de la part des anciens.

- L'alcool est très souvent présent lors des événements dont il nous a été fait part : Incitation ou obligation de boire. Il peut conduire à des actes graves comme des viols, des comas éthyliques voire des décès. Il n'y a aucun contrôle et donc aucune sanction si des boissons n'entrant pas dans le cadre de la licence officielle sont disponibles dans les soirées étudiantes.

- Les victimes et leurs familles nous demandent encore trop souvent de préserver leur anonymat par peur de représailles ou de devoir quitter l'établissement. C'est un véritable problème pour le CNCB car ne pas dénoncer un délit n'est pas acceptable, mais mettre en danger une victime ne l'est pas plus.

Ne rien dire, c'est accepter que le bizutage continue et fasse de nouvelles victimes.

Les témoignages n'arrivent pas seulement à la rentrée mais tout au long de l'année. Ils demandent une grande disponibilité de la part de M-F HENRY et F MOUGIN car ce sont leurs numéros de portable qui figurent sur le site du CNCB, et les témoins ou victimes peuvent appeler à tout moment.

#### IV. RELATIONS AVEC LA PRESSE

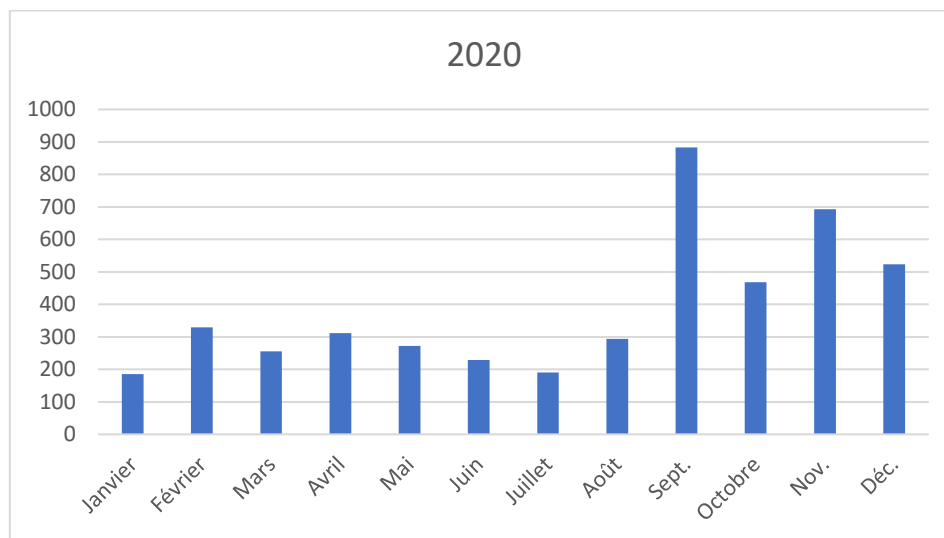
A cause de la situation sanitaire que nous connaissons, Le CNCB n'a pas organisé de conférence de presse pour la rentrée de 2020. Peu de contacts avec les médias : Le Midi libre, Sud-Ouest.

Un courrier a été envoyé à Linda KEBBAB, déléguée générale du syndicat unité SGP police FO pour ses propos favorables au bizutage tenus sur RMC

## V. FRÉQUENTATION DU SITE DU CNB

En 2019 le site a reçu 4124 visites. En 2020 4633

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
185	329	255	312	272	229	190	294	883	468	693	523



## VI. SUBVENTIONS

En octobre 2020, Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a accordé une nouvelle subvention de 5000 euros au CNCB.

Le ministère des sports a accordé une subvention de 4350 € versée en deux fois dans le cadre d'une convention pour la réalisation d'un diaporama destiné aux encadrants du sport et la participation à l'actualisation du site du CNCB.

## VII. VIE INTERNE

Les 22 adhérents du CNCB et les 4 associations membres, FAGE APEL, FCPE, PEEP ont été tenus informés de l'actualité du CNCB par mail.

Les membres du bureau et du CA ont été régulièrement informés et consultés par mail. Un CA en Visio conférence a eu lieu le 25 mars 2021.

Françoise Mougins et Marie-France Henry ont élaboré le diaporama destiné aux encadrants du sport et validé par le ministère des sports avec notre agence de communication. Elles ont également revu entièrement le site du CNCB en tenant compte des expériences acquises au fil des années afin de le rendre plus attractif et plus percutant en particulier en ce qui concerne les chefs d'établissements.

## VIII . ÉVOLUTION DU BIZUTAGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le CNCB se heurte toujours à des difficultés pour amener les victimes et leurs familles à accepter de témoigner même anonymement. **Or sans témoignages il n’y a pas de sanctions possibles, ni au sein des établissements, ni en justice.**

Le bizutage sévit encore dans un certain nombre d’établissements, parfois avec la complicité passive de la direction. De nombreux établissements volontaristes, établissements d’enseignement supérieur, établissements sportifs et lycées, convaincus du caractère inacceptable du bizutage, et peut-être également dans le sillage de mouvements tels que #metoo, convaincus du « risque » de non acceptation et dénonciation par les victimes, ont pris les mesures nécessaires à l’éradication ou à la prévention du bizutage. Ils utilisent nos supports de communication et nous demandent d’intervenir.

Cette année encore le CNCB a constaté l’importance de l’implication des chefs d’établissements, des enseignants et encadrants dans l’éradication du bizutage. Trop de chefs d’établissements cautionnent encore le bizutage, trop d’enseignants et d’encadrants se taisent. De même, trop de magistrats hésitent encore à poursuivre les auteurs des faits et ceux qui les laissent faire, alors que les conséquences sont dramatiques pour les victimes. **Seules les sanctions sévères sont dissuasives et permettront d’éradiquer le bizutage. Ce sont toujours les victimes qui sont sanctionnées et doivent quitter l’établissement ou y subir des représailles.**

Le jeune qui refuse le bizutage le fait avec le soutien de sa famille et parce qu’il y a reçu, comme il nous le dit généralement, une éducation fondée sur des valeurs non négociables. Nos jeunes, y compris notre élite, mais aussi parfois les adultes (chefs d’établissements, enseignants, encadrants et parents) ignorent singulièrement les règles qui permettent de vivre ensemble et de refuser l’inacceptable : respect de soi, respect de l’autre, respect des différences, tolérance, esprit critique et sens de l’accueil. Ces règles devraient être inculquées dès l’enfance par les familles et par l’école, car le harcèlement qui commence dès l’école maternelle, se poursuit avec le bizutage dans les établissements d’enseignement, sportifs et d’apprentissage mais aussi dans tous les lieux où une relation nouveau/ancien peut s’établir, et mène au harcèlement dans l’entreprise.

Marie-France HENRY  
Présidente

Françoise MOUGIN  
Secrétaire Générale